

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE L'EURE

www.societe-canine-eure.fr

Affiliée à la Société Centrale Canine

SEANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES

Renseignements : 02.32.24.01.41 ou contact@sce27.fr

EVREUX

*Terrain situé près de l'hôtel KYRIAD – 93 rue de Rome – 27000 EVREUX Netreville
GPS : N.49.030023 et E. 1.18580*

SAMEDI 08 OCTOBRE 2022 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Séance de confirmation avec horaire de passage

Participation à l'engagement : 30 Euros

Les frais de participation resteront acquis à l'ACTE même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation ou ne peut être présenté.

Inscription recommandée par internet sur www.cedia.fr sinon, par courrier en adressant ce document rempli (1 engagement par chien, photocopies acceptées) avant le 26 Septembre 2022 (date de réception) à :
ASSOCIATION CANINE DE L'EURE, 1 rue du Muguet, Le Boshion, 27930 REUILLY

Accompagné :

- De votre règlement par chèque bancaire, postal ou mandat au nom de l'Association Canine de l'Eure
- De la photocopie de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie ou venant de l'étranger

L'Association se réserve le droit de clore les inscriptions avant cette date si le nombre possible des engagements est atteint.

Toute inscription non accompagnée de son règlement sera refusée.

Inscription sur internet uniquement

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour ou est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation.

Date et signature :

Attention :

Seuls les chiens préalablement identifiés par tatouage ou puce électronique pourront être confirmés.

Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

La carte d'immatriculation précisant le nom du propriétaire du chien doit être présentée au juge avec le certificat de naissance et le formulaire d'examen de confirmation rempli et signé par le propriétaire du chien. Si vous n'avez pas ce formulaire, demandez-le en arrivant au secrétariat de la manifestation.

Age minimum exigé pour la confirmation :

1^{er} groupe : Berger Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres: 15 mois – Reste du groupe : 12 mois

2^{ème} groupe : Schnauzer géant, Dogue Allemand, de Bordeaux et du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Matin Napolitain, Montagne et Matin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Matin Espagnol, Chien de montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois : 15 mois

Reste du groupe : 12 mois

3^{ème} et 4^{ème} groupe : 12 mois

5^{ème} groupe : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland : 15 mois Reste du groupe : 12 mois

6^{ème} groupe : Rhodesian Ridgeback : 15 mois - Reste du groupe : 12 mois

7^{ème} groupe : 12 mois

8^{ème} groupe : Retrievers : 15 mois Reste du groupe : 12 mois

9^{ème} groupe : Epagneuls Pékinois et Japonais : 10 mois - Reste du groupe : 12 mois

10^{ème} groupe : Whippet, Petit Lévrier Italien : 12 mois - Reste du groupe : 15 mois

PAS DE LIMITE MAXIMALE QUELQUE SOIT LA RACE DU CHIEN